

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Mars 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE.

Etaient présents :

Mmes : Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Monique PARTHENAY, Nathalie CHANTEREAU,

MM : Patrick LAFARGE, Éric VERGER, Jean-Maurice SABATER, Pierre LEVEQUE, Théo MORILLON, Bruno GAUTIER, Jérémy AUMONT

Excusée ayant donné procuration : Mme Laurence POUVALOUE à M. Patrick LAFARGE

Absents : Mme Laëtitia FRANCK PRUDENZANO, M. Jean-Jacques LOUGEZ

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité,
- Recrutement d'un agent technique à temps complet en CDD,
- Projet d'installation d'une bâche incendie au Buisson avec acquisition de parcelles,
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023,
- Vote du budget de la commune pour l'année 2023,
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Nathalie DAUNAS est nommée secrétaire de séance.

3 / 4 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / Recrutement d'un agent technique à temps complet en CDD

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'embaucher un nouveau second agent technique suite au départ du précédent. Monsieur le Maire propose d'embaucher un paysagiste de profession en CDD pour une première période de 3 mois renouvelable 3 mois puis 6 mois.

Le Conseil approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 - Projet d'installation d'une bâche incendie au Buisson avec acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un projet d'installation d'une nouvelle réserve incendie est en cours afin de protéger le hameau du Buisson et l'exploitation EARL du Mas du Buisson.

Il est nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes pour implanter la bâche incendie :

- Parcelle D n°298 d'une superficie de 101 m²
- Parcelle D n°297 d'une superficie de 92 m²
- Parcelle D n° 296 à diviser pour environ 250 m²

Monsieur le Maire propose de procéder aux acquisitions auprès des propriétaires respectifs.

Le projet étant en collaboration avec l'exploitation, Monsieur le Maire propose d'établir une convention afin de fixer les conditions financières du projet.

Une réflexion est en cours pour une bâche enterrée en fonction de la différence de coût avec une bâche hors-sol. Un devis a été demandé.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents, le projet autorise Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions et à signer une convention avec la EARL du Mas du Buisson.

6 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose de voter comme tous les ans, les taux des taxes directes locales. Il explique qu'il est de nouveau possible de voter le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité directe et de voter les taux suivants :

- 43,63 % pour la taxe foncière bâti,
- 43,46 % pour la taxe foncière non bâti
- 9,26 % pour la taxe d'habitation

Le conseil approuve la proposition, les taux sont votés comme indiqué ci-dessus à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - Vote du budget de la commune pour l'année 2023

Monsieur DANEY et Monsieur VERGER présentent le budget de la commune (voir feuilles annexées). Monsieur VERGER explique que la plus grosse difficulté est d'évaluer le coût de l'énergie pour les prochains mois vu la hausse constatée depuis janvier. Le budget de

fonctionnement est alourdi pour cette raison ainsi que le coût de l'alimentation pour la cantine de l'école (augmentation du coût des aliments et obligation d'un pourcentage de produits labélisés et bio).

Monsieur le Maire explique que la priorité des investissements de cette année est l'aménagement de la RD 15.

Monsieur le Maire propose :

- un budget en fonctionnement à l'équilibre pour un montant de 882 546,37 euros
- un budget en investissement à l'équilibre pour un montant de 1 220 098,81 euros.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité des présents, 12 pour.

8 - Informations et questions diverses

- Travaux RD 15 : les changements des canalisations d'eau sont terminés. Les travaux d'enfouissement des réseaux débutent la semaine prochaine pour trois mois sur la RD15 puis trois mois sur les rues annexes. En fonction de l'avancement du chantier, les travaux de réseaux d'eaux pluviales pourraient intervenir en même temps.
La démolition du bâtiment route de Sigogne commencera début avril jusqu'à mi mai.

Le Maire lève la séance à 19 h 30.

Liste des délibérations :

Numéro	Objet	Décision
2023/16	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité	Approuvée
2023/17	Recrutement d'un agent technique à temps complet en CDD	Approuvée
2023/18	Acquisition de parcelles pour la réalisation d'une réserve incendie au Buisson	Approuvée
2023/19	Convention de financement de la réserve incendie au Buisson	Approuvée
2023/20	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023	Approuvée
BP2023	Vote du budget pour l'année 2023	Approuvée